

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Désignation commerciale **Holzimprägnierung farblos**
valable pour **F 6230**

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Peinture selon la fiche technique no. 541

Restrictions conseillées Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos recommandations en relation avec l'objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d'autres utilisations.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise Dold AG
Hertistrasse 4
CH-8304 Wallisellen
Téléphone: +41 / 44 / 877 48 48
Fax: +41 / 44 / 877 48 62
Courriel: info@dold.ch
Internet: www.dold.ch

Service responsable Labor Dold +41 44 877 48 37

Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Tox-Center Zurich, +41 / 44 / 251 51 51, oder 145

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Asp. Tox. 1; H304 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410

Classification conformément à la Directive 67/548/CEE / 1999/45/CE) Xn; R65 Xi; R36 N; R50/53

Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS08



GHS05



GHS09



GHS07

Mention d'avertissement

danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette	naphta lourd (pétrole), hydrotraité, naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré
Contient	Propiconazol(+)-1-[2-(2, 4-Dichlorphenyl)-4-propyl-1, 3-dioxolan-2-ylmethyl]-1H-1, 2, 4-triazol, 2-Butanonoxim, m-Phenoxybenzyl-3-(2, 2-dichlorvinyl)-2, 2-dimethylcyclopropanocarboxylat Permethrin (ISO) Peut provoquer des réactions allergiques.
Valeurs H	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H332: Nocif par inhalation.
Valeurs P	P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P301+P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P405: Garder sous clef. P501: Inhalt/Behälter der örtlichen /regionalen Sammelstelle zuführen.
Informations complémentaires	EUH208: Contient Ethylmethylketoxim; Propiconazol. Peut produire une réaction allergique.
Autres dangers	
Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement	La préparation contient des solvants organiques. Inhalation, contact avec la peau et par ingestion de solvants, ainsi que la formation de gaz inflammables, explosifs mélanges vapeur-air éviter. R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

3. Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Substance contenue		Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE	
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	No. CAS: 64742-48-9 No.-CE: 265-150-3 No.-Index: 649-327-00-6	Carc.Cat.2; R45 Muta.Cat.2; R46 Xn; R65	>= 50.0 pds %
		Entz. Fl. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304	
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	No. CAS: 64742-82-1 No.-CE: 265-185-4 No.-Index: 649-330-00-2	Xn; R65	2.5 - 10.0 pds %
		Asp. Tox. 1; H304	
Propiconazol(+)-1-[2-(2,4-Dichlorphenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-ylmethyl]-1H-1,2,4-triazol	No. CAS: 60207-90-1 No.-CE: 262-104-4 No.-Index: 613-205-00-0	Xn; R22 R43 N; R50-53	< 1.0 pds %
		Acute Tox. 4 *; H302 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	

Substance contenue		Classification 67/548/CE	Concentration
		Classification 1272/2008/CE	
2-Butanonoxim	No. CAS: 96-29-7 No.-CE: 202-496-6 No.-Index: 616-014-00-0	Carc. Cat. 3; R40 Xn; R21 Xi; R41 R43	< 0.5 pds %
		Carc. 2; H351 Acute Tox. 4 *; H312 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317	
3-Iod-2-propinylbutyl-carbamat	No. CAS: 55406-53-6 No.-CE: 259-627-5	Xn; R20/22 Xi; R41 N; R50/53	< 0.5 pds %
m-Phenoxybenzyl-3-(2,2-dichlorvinyl)-2,2-dimethylcyclopropanocarboxylatPermethrin (ISO)	No. CAS: 52645-53-1 No.-CE: 258-067-9 No.-Index: 613-058-00-2	Xn; R20/22 R43 N; R50-53	< 0.1 pds %
		Acute Tox. 4 *; H332 Acute Tox. 4 *; H302 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	

4. Premiers secours

Description des premiers secours

Conseils généraux

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.
En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.
Allonger la victime et la tenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.
N'employer ni solvants, ni diluants.
Eviter ce qui suit : Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)

En cas de contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Demander l'avis d'un médecin.
Eviter ce qui suit : Radiations UV/rayonnement solaire. (Sensibilisation)

En cas d'ingestion

En cas d'absorption, appeler immédiatement un médecin. Garder la victime au calme.
Ne pas provoquer de vomissement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié mousse résistante à l'alcool; dioxyde de carbone; poudre; brouillard, (eau)

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité jet d'eau de forte puissance

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés
En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

Autres indications sur la lutte contre les incendies Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie.
Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.
Ne pas inspirer les vapeurs. Veiller à la bonne aération des locaux. Respecter la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas jeter les résidus à l'égout. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).
Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter une inhalation des vapeurs et des aérosols. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: cf. chapitre 8. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Précautions Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas travailler sur un poste utilisant cette préparation.
Ne pas utiliser cette qualité pour les produits entrant en contact avec des denrées alimentaires.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs Conserver le récipient bien fermé. Ne pas vider le récipient avec de la pression. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

Indications concernant les stockages en commun Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Consignes d'entreposage Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original.
Température de stockage conseillée : 5-22 °C
Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy

Allemagne	Remarque	AGS
	Valeur Limite Plafond	2 (II)
	Valeur / mg./m³	1500
	Date d'émission	12/07
	Source	TRGS 900 (05/1/2010)

Suisse	Valeur à long terme / ppm	50
	Valeur à long terme / mg/m³	300
	Valeur à court terme / ppm	100
	Valeur à court terme / mg/m³	600
	Source	Grenzwerte am Arbeitsplatz 2009 (SUVA)

Naphtha (petroleum), hydrodesulfurized heavy

Allemagne	Remarque	AGS
	Valeur Limite Plafond	2 (II)
	Valeur / mg./m³	1500
	Date d'émission	12/07
	Source	TRGS 900 (05/1/2010)

Suisse	Valeur à long terme / ppm	50
	Valeur à long terme / mg/m³	300
	Valeur à court terme / ppm	100
	Valeur à court terme / mg/m³	600
	Source	Grenzwerte am Arbeitsplatz 2009 (SUVA)

Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	En cas de formation de vapeurs d'aérosol ou de légère brume, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome approprié.
Protection des mains	Porter des gants appropriés.
Matière appropriée:	PE (polyéthylène).
Matière non-appropriée:	L'usage de gants en PVC ou en caoutchouc n'est pas recommandé.
Substance de référence:	Remplacer en cas d'usure! Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.
Substance de référence:	Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants.
Protection des yeux	En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.
Protection de la peau et du corps	Porter des vêtements de travail appropriés.
Mésures générales de protection et d'hygiène	Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié. Ne pas utiliser de solvants organiques.
Mesures d'ordre technique	Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Les valeurs indiquées sont extraites du code TRGS 900 en vigueur ou du tableau des directives VCI concernant le poste de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	blanc et teintes diverses
Odeur	charakteristisch
Point d'ébullition [°C]	non déterminé
Point d'éclair [°C]	62 °C
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure:	0.6 Vol %
Valeur limite supérieure:	6.0 Vol %
Pression de vapeur [kPa]	0.5 hPa
Température:	20°C
Densité [g/cm ³]	0.81 g/cm ³
Hydrosolubilité [g/l]	non miscible.
Auto-inflammabilité	Le produit n'est pas auto-inflammable.

Autres informations

Température d'inflammation [°C]	230°C
Fließzeit 3 mm gem. ISO 2431 [s]	25 sec.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Décomposition thermique	Lors de l'application du stockage et de manipulation recommandées (voir section 7). Températures trop élevées peuvent produire des produits de décomposition dangereux.
-------------------------	--

Conditions à éviter

Conditions à éviter	forte chaleur. fort rayonnement UV
---------------------	---------------------------------------

Matières incompatibles

Matières à éviter	Conserver à l'écart des initiateurs formant des radicaux, peroxydes, matières hautement alcalines et métaux réactifs. Cela peut provoquer une polymérisation exothermique du produit. C'est pourquoi, il convient d'éviter tout contact involontaire.
-------------------	---

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux. (oxydes nitriques, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée)
-------------------------------------	---

11. Informations toxicologiques

Indications complémentaires

Expériences issues de la pratique	Les éclaboussures du liquide peuvent provoquer des irritations oculaires. L'inhalation de gouttes en suspension dans l'air ou d'aérosols peut engendrer
-----------------------------------	--

Autres données (chapitre 11.) des irritations des voies respiratoires. Avaler peut engendrer des nausées, des faiblesses et une atteinte du système nerveux central.

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE et classée en risques toxicologiques. Voir les sections 2 et 15.

12. Informations écologiques

Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol. Il n'y a pas de données disponibles sur le produit. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour des propriétés écotoxicologiques. Voir les sections 2 et 15.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

Code des déchets Code de déchets CH/UE: 080111

Nature du déchet Une fois ouvert, utiliser tout le contenu.

Emballages vides contaminés Les conteneurs vidés de leurs restes doivent être revalorisés voire reconditionnés. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux. (Code de déchet 150110) 150110 - Emballages qui sont pollués par des matières dangereuses ou contenu retards de matières dangereuses.

14. Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien ICAO/IATA
Classe	9	9	9
Groupe d'emballage	III	III	III
Description des marchandises	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.		
Proper shipping name		MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Sources de danger	3-Iod-2-propinylbutylcarbamate	3-Iod-2-propinylbutylcarbamate	3-Iod-2-propinylbutylcarbamate
Catégorie	3		
Code de limitation du tunnel	E		
No ONU	3082	3082	3082
SP 640	5L		

Indications complémentaires

Autres données (chapitre 14.) Transport en accord avec la directive ADR/RID, IMDG et ICAO/IATA.

15. Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

VOC	
EU (g/l):	670
CH (g/kg):	817
Decopaint-Richtlinie	2004/42/IIA(f)700(2010)650
Limitation d'emploi.	Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
WGK (Auto-classement)	2
Classification de risque selon le VbF	non applicable

16. Autres informations

Phrases R des composants	<p>R20/22: Nocif par inhalation et par ingestion. R21: Nocif par contact avec la peau. R22: Nocif en cas d'ingestion. R40: Effet cancérigène suspecté – preuves insuffisantes. R41: Risque de lésions oculaires graves. R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires. R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.</p>						
Phrases H des composants	<p>H302: Nocif en cas d'ingestion. H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312: Nocif par contact cutané. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H332: Nocif par inhalation. H340: Peut induire des anomalies génétiques . H350: Peut provoquer le cancer . H351: Susceptible de provoquer le cancer . H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>						
Modification par rapport à la dernière version	Les fiches sécurité des produits achetés ont été remises à jour en raison d'importantes nouvelles informations concernant la sécurité, la santé et la protection de l'environnement.						
classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1207/2008 [CLP]	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Classification</th> <th>Évaluation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Aquatic Acute 1; H400</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Aquatic Chronic 1; H410</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Classification	Évaluation	Aquatic Acute 1; H400		Aquatic Chronic 1; H410	
Classification	Évaluation						
Aquatic Acute 1; H400							
Aquatic Chronic 1; H410							
Notes de traitement	Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.						
Autres informations	Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre 1. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. L'utilisateur doit comprendre toutes les						

Restrictions conseillées

mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux .

Se prête uniquement pour les utilisations selon notre fiche technique ou nos recommandations en relation avec l'objet. Nous ne pouvons prendre aucune garantie, respectivement aucune responsabilité lors d'autres utilisations.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.